



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Jakob Christine
Suicide des jeunes / Elèves

2021-CE-34

I. Question

La crise du coronavirus impose des restrictions aux libertés individuelles en faveur de la protection de notre système de santé, des personnes âgées et des patients à risque. Dans ce contexte, on oublie la protection des jeunes que la crise touche tout autant.

J'ai connaissance de 2 suicides survenus dans des écoles du secondaire supérieur (Collège Sainte-Croix), de 3 tentatives de suicide, de 4 personnes suicidaires au moins et de maints élèves qui ne vont pas bien mentalement. Ces événements se sont produits au cours des six derniers mois.

Les psychologues sont manifestement surchargés et, en ce moment, il est difficile d'obtenir un rendez-vous rapidement ; de plus, la médiation et la prévention du suicide sont (trop) peu présentes dans nos écoles.

Je ne vois ni prévention du suicide ni autres propositions pour améliorer la situation des jeunes.

Ceci m'amène à poser les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il au courant de la situation actuelle ?
2. Y a-t-il des statistiques qui recensent les suicides et les tentatives de suicide dans les écoles fribourgeoises ? Comment ont-elles évolué ?
3. Qu'est-ce que le Conseil d'Etat envisage de faire au cas où les suicides ont augmenté ? S'ils n'ont pas augmenté, le Conseil d'Etat admet-il tout de même qu'il y a lieu d'agir ?
4. Y a-t-il des statistiques qui recensent le décrochage scolaire ou le redoublement dans les écoles du secondaire supérieur ? Le décrochage scolaire dans ces écoles a-t-il augmenté en 2020-2021 ? Ces décrochages scolaires ou ces redoublements sont-ils à mettre sur le compte du Covid-19 ou sont-ils dus aux exigences accrues qui prévalent pendant la crise ? Le Conseil d'Etat admet-il qu'il y a lieu d'agir (p. ex. en adaptant les exigences) ?
5. Les enseignants sont-ils informés et entraînés à reconnaître les personnes à risque, à les prendre au sérieux et, au besoin, à les diriger vers des professionnels ? Y a-t-il des scénarios d'urgence spécifiques et sont-ils mis à l'épreuve ?
6. Les écoles font-elles appel à des soutiens connus et éprouvés ?
7. Comment les écoles et la politique envisagent-elles de résoudre le problème de la mise en danger personnelle dans l'éventualité d'une fermeture des écoles ? Pensent-elles y parvenir ?

22 janvier 2021

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Le Conseil d'Etat est-il au courant de la situation actuelle ?*

Le Conseil d'Etat est conscient que la crise sanitaire actuelle ébranle fortement la santé mentale de la population en général, et des jeunes en particulier. Elle constitue un facteur de risque important, en ce sens qu'elle touche au sentiment de maîtrise de sa vie, au sentiment de cohérence et qu'elle augmente les risques de solitude. Les ressources personnelles des jeunes sont ainsi fortement sollicitées. Les mesures sanitaires restrictives dont la durée reste incertaine peuvent avoir des effets collatéraux majeurs sur la santé mentale et conduire à une augmentation du risque suicidaire et des passages à l'acte.

Le canton de Fribourg procède régulièrement à une analyse de la santé des élèves fribourgeois afin de pouvoir planifier au mieux ses actions dans le cadre notamment de la promotion de la santé et de la prévention. Les résultats de l'Enquête suisse sur la santé et de l'étude HBSC auprès des élèves de 11 à 15 ans publiés cette année ont mis en avant certains défis de santé publique toujours très actuels en temps de pandémie. Ces données, bien que relevées en 2017, soulignent que, chez les jeunes, la grande majorité des élèves de 11 à 15 ans se sent en bonne ou en excellente santé. Toutefois un nombre important d'élèves connaît une situation de stress : un quart des garçons et un peu plus d'un tiers des filles de 15 ans se disent en effet stressé-e-s par le travail scolaire. Que cela soit chez les garçons ou les filles, le symptôme de fatigue augmente nettement avec l'âge. Par exemple, plus de 80 % des filles de 15 ans ont ressenti de la fatigue au moins 1x/semaine au cours des 6 derniers mois.

Pour ce qui concerne spécifiquement l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes, le Conseil d'Etat suit attentivement les résultats de différentes études récemment terminées ou encore en cours, études qui permettront non seulement l'adaptation des mesures actuelles mais serviront également de base dans la planification des actions à mener. Parmi les projets visant à étudier les effets de la pandémie sur la santé de la population, citons notamment (liste non exhaustive) :

- > CoviDelphi, étude de Unisanté, Lausanne
- > Sondage « Pas au top à cause du corona? », UniSanté Lausanne et Association CIAO auprès de 7873 jeunes âgés de 10 à 25 ans de Suisse romande, dont 1253 jeunes fribourgeois-e-s
- > Monitoring sur la santé psychique mené par Promotion Santé Suisse
- > Monitoring social COVID-19 (Analysen COVID-19 Social Monitor) ZHAW (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften)
- > Swiss Corona Stress Study de l'Université de Bâle
- > L'étude sur l'impact psychologique de la pandémie de coronavirus auprès des adolescents suisses et de leurs parents, Prof. Meichun Mohleur-Kuo et Prof. Susanne Walitza, Clinique de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent, Université de Zurich, Hôpital universitaire psychiatrique de Zurich et Institut et Haute École de la Santé La Source, HES-SO
- > Le vécu des enfants et adolescents de 11 à 17 ans en Suisse romande par rapport au COVID-19 et aux mesures associées (semi-confinement), Daniel Stöcklin, Ludivine Richner, Centre interfacultaire en droits de l'enfant, Université de Genève
- > Analyse des effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé psychique et les soins psychiatriques (méta- analyse), OFSP

- > Enquête auprès des étudiants de l'Université de Fribourg pour évaluer l'impact de la pandémie sur leur bien-être (<https://projects.unifr.ch/pophealthlab/>)
- > Michaud, P., Vassalli, J., Schmitt, P., A., Jaffé, P., D., Ambresin, A. (2021). « Impact de la pandémie de Covid-19 sur la santé et le développement des jeunes en Suisse - Quel rôle pour les médecins ? », Rev Med Suisse 2021; volume 7. no. 722, 150 – 154.

Les données émanant de ces études, tout comme les données relevées par les institutions de promotion de la santé et de prévention actives dans le canton de Fribourg, seront notamment utilisées pour orienter la mise en œuvre des mesures du prochain programme cantonal fribourgeois de promotion de la santé mentale 2022-2025. Ces mêmes données ainsi que les résultats du sondage « Je participe ! » réalisé en automne 2020 auprès d'un échantillon représentatif de 1110 élèves fribourgeois-e-s guident le renouvellement des mesures du plan d'action « Je participe! » 2022-2026 qui a pour objectif de favoriser le développement harmonieux des enfants et des jeunes dans le respect de l'égalité des chances.

Lien vers ces recommandations de la CEJ : <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/integration-et-coordination-sociale/commission-de-lenfance-et-de-la-jeunesse>

Lien vers les recommandations des organes spécialisés pour les questions d'enfance et de jeunesse aux niveaux cantonal, intercantonal et fédéral : <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/integration-et-coordination-sociale/commission-de-lenfance-et-de-la-jeunesse>

2. *Y a-t-il des statistiques qui recensent les suicides et les tentatives de suicide dans les écoles fribourgeoises ? Comment ont-elles évolué ?*

Pour ce qui concerne les tentatives de suicide, le Conseil d'Etat relève tout d'abord qu'il est complexe de les recenser de manière exhaustive. En effet, il est, d'une part, difficile de certifier l'intention suicidaire liée à l'acte. D'autre part, dans le cas d'une tentative confirmée, celle-ci n'aboutit pas forcément à un passage aux urgences ou à l'intervention de la police qui recense ces situations. Les parents peuvent la gérer eux-mêmes, avec les médecins de famille ou avec le psychothérapeute en charge du suivi de leur enfant. L'unité hospitalière ou la police figurent ainsi en bout de chaîne et ne sont ainsi pas au fait de toutes les crises suicidaires.

Du côté hospitalier, il faut relever que, lors d'un passage par les urgences, soit par les urgences de l'hôpital fribourgeois (HFR) ou par les urgences psychiatriques du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), la saisie du diagnostic ne permet pas l'identification systématique d'une intention suicidaire. Or, l'extraction et l'interprétation de statistiques nécessitent une méthode de saisie systématique des données.

Du côté de la Police cantonale, elle recense à ce jour les statistiques suivantes pour les jeunes de 10 à 19 ans :

- > 2018 : 17 cas dont 3 cas avec décès
- > 2019 : 10 cas, toutes des tentatives
- > 2020 : 14 cas, dont 1 cas avec décès
- > 2021 : 6 cas dont 2 avec décès

Comme souligné plus haut, ces données doivent être interprétées avec précaution car elles ne fournissent qu'une vue très partielle des tentatives de suicides.

Au niveau de l'école obligatoire et selon la réglementation en vigueur, les parents sont tenus d'informer la direction de l'établissement scolaire de toute absence imprévue de leur enfant et d'en indiquer le motif général, par exemple raisons de santé. Dans la pratique, l'absence est signalée et, si elle dure plus de quatre jours, elle doit être accompagnée d'un certificat médical. Dans l'intérêt et la protection de leur enfant, les parents ont le droit de ne pas divulguer la vraie raison de l'absence.

En ce qui concerne les écoles du secondaire II général, deux suicides sont à déplorer pour la présente année scolaire. Ceux-ci sont compris dans les statistiques de la Police cantonale ci-dessus.

En conclusion, les données à disposition ainsi que la sensibilité du sujet ne permettent pas une communication précise de statistiques liées aux suicides et tentatives de suicide chez les jeunes dans le canton. Cependant, pour ce qui concerne les enfants et les adolescent-e-s pris en charge au sein du RFSM, les données et observations de l'hôpital permettent les constatations suivantes :

- > Il n'y a pas de différence significative au niveau des admissions pour une hospitalisation si l'on compare 2020 à 2019.
- > Les admissions pour une hospitalisation ont nettement augmenté depuis le début 2021. Si l'on compare les premiers mois de l'année 2021 à ceux de 2020 et 2019, on constate que les admissions mensuelles ont presque doublé. Il faut dans ce contexte considérer qu'un temps de latence peut exister entre l'émergence de la détresse et les passages à l'acte.
- > Les demandes d'évaluation et de consultations psychiatriques ont nettement augmenté depuis le début de la crise COVID.

3. *Qu'est-ce que le Conseil d'Etat envisage de faire au cas où les suicides ont augmenté ? S'ils n'ont pas augmenté, le Conseil d'Etat admet-il tout de même qu'il y a lieu d'agir ?*

Comme évoqué plus haut, les mesures sanitaires liées au COVID-19 peuvent avoir des répercussions majeures sur la santé mentale de différentes catégories de population. C'est dans cette optique que de nombreux pays ont intégré des spécialistes de la santé mentale des enfants, des adolescent-e-s et des jeunes adultes ainsi que des personnes âgées au sein des différents conseils scientifiques ou Task force, intégration qui a également été faite dans le canton de Fribourg, au sein de la Task force sanitaire COVID-19.

A noter qu'un groupe de travail interdisciplinaire s'est réuni à 2 reprises début février 2021 afin d'analyser la situation psychologique des jeunes et d'envisager des mesures concrètes. Sur l'impulsion du Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ) auprès de la Cellule cantonale de coordination, ce groupe de travail a intégré dans ses discussions la question de la marge de manœuvre dont disposait le canton au regard du droit fédéral pour reconnaître le rôle social des centres d'animation socioculturelle et du travail social hors mur (TSHM) et ainsi permettre à ces centres d'appliquer des plans de protection allégés comparativement aux restrictions en vigueur début février. Ainsi, sur proposition du groupe de travail, l'Organe cantonal de conduite (OCC) a confirmé en date du 10 février 2021 la reconnaissance du rôle social de ces centres et du travail social hors mur (TSHM). Sur cette base, les plans de protection ont ensuite été adaptés en conséquence.

Egalement dans la perspective d'exploiter la marge de manœuvre offerte par la réglementation fédérale pour soutenir les activités pour la jeunesse, la Cellule cantonale de coordination a émis en date du 29 mars 2021 des directives et recommandations afin que les camps de jeunes de moins de 20 ans avec nuitées organisés en dehors du cadre scolaire puissent se dérouler le plus normalement

possible tout en tenant compte de la situation sanitaire. Ces directives et recommandations ont en particulier été utilisées au cours des vacances de Pâques 2021. En outre, via la subvention cantonale enfance-jeunesse de la DSAS, un montant de 30'000.- CHF est consacré à encourager la tenue d'activités de jeunesse à la journée ou avec hébergement pendant l'été 2021.

Compte tenu des signaux de plus en plus marqués des effets de la crise sanitaire et socio-économique sur les jeunes, le Conseil d'Etat a décidé en date du 30 mars 2021 de la constitution d'un groupe de pilotage « Plan de soutien jeunesse », placé sous la Présidence de Monsieur le Préfet François Genoud, avec le mandat suivant :

- > Réaliser un état des lieux des mesures déployées dans le terrain pour gérer les effets négatifs de la crise Covid sur les enfants et les jeunes ;
- > Définir un mécanisme de coordination entre tous les acteurs impliqués sur le terrain ;
- > Proposer au Conseil d'Etat des mesures urgentes complémentaires ;
- > Proposer au Conseil d'Etat un modèle de gestion de la problématique « jeunesse post-covid » intégrée au dispositif en place ;
- > Définir un plan de communication.

La promotion de la santé mentale figure parmi les priorités de la stratégie cantonale fribourgeoise de promotion de la santé et la prévention. A cet effet, et ce tout au long de la crise sanitaire, les activités de promotion de la santé et de prévention ont été maintenues et adaptées au contexte temporel, afin de continuer à soutenir la santé mentale des enfants, des jeunes et des personnes qui les entourent.

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) travaillent de manière coordonnée avec différents partenaires actifs en matière de promotion de la santé mentale dans le milieu scolaire, au travers du concept santé à l'école et du Programme cantonal de promotion de la santé mentale. Le canton soutient par ailleurs différentes associations et projets dans le domaine de la santé mentale ou la prévention du suicide. Parmi ceux-ci, citons notamment l'association REPER qui mène diverses actions visant à renforcer les ressources des enfants et des jeunes autour de différentes thématiques (écrans, harcèlement, alcool, etc). De son côté, le CIPRET Fribourg développe actuellement un projet transversal visant à renforcer les ressources personnelles des jeunes face à plusieurs thématiques et à la pression des pairs.

La DSAS soutient également l'Association ciao.ch et son pendant alémanique feel-ok.ch, qui fournissent aux jeunes des lieux où ils peuvent déposer leurs préoccupations et recevoir rapidement des réponses appropriées de la part de professionnels en lien avec différentes thématiques (santé mentale, mais aussi sexualité, alcool, consommation, violence, autre). Pour soutenir les jeunes durant cette période de pandémie et faciliter l'accès de ces derniers aux offres existantes, l'Association ciao.ch a développé en 2021 des cartes ressources à leur attention. Ces cartes ressources vont prochainement être distribuées dans les milieux de l'enseignement, de manière coordonnée avec le Bureau inter-directionnel (DICS-DSAS) santé à l'école.

De son côté, la plateforme www.santepsy.ch, financée notamment par la DSAS, les cantons latins et promotion santésuisse, recense les ressources pour prendre soin de sa santé mentale et répond aux questions des personnes qui se font du souci pour un proche. Une rubrique spécifique est aussi dédiée à la pandémie de Covid-19. La campagne santépsy a diffusé de nombreux messages à

l'attention des jeunes en collaboration avec ciao.ch, dans le but de soutenir et promouvoir leur santé mentale. Ces messages ont été repris sur divers supports cantonaux.

Sur le plan romand également, une nouvelle plateforme ontecoute.ch pour les 18-25 ans vient d'être lancée. Elle complète la plateforme déjà existante pour les 11-18 ans <https://www.ciao.ch/>. Ces deux plateformes sont des soutiens online pour les jeunes. Certains jeunes préfèrent cette porte d'entrée pour se confier et chercher de l'aide.

Finalement, la DSAS soutient également l'association PréSuiFri (Prévention suicide Fribourg) qui mène des actions de sensibilisation, formation et soutien dans le domaine de la prévention et postvention du suicide auprès des professionnel-le-s et au sein des établissements scolaires. Cette association, via un groupe de travail actif depuis avril 2019 (GT jeunes axes 2 mesures de prévention), envisage la mise en œuvre de programmes de prévention du suicide plus conséquents et sur la durée au sein des écoles. Un projet pilote vient de démarrer en avril 2021 (cf. ci-dessous).

De manière générale, les professionnel-le-s et les bénévoles de la santé et du social, ainsi que les enseignant-e-s sont conscient-e-s que la situation de pandémie et ses conséquences nécessitent une vigilance accrue vis-à-vis des comportements suicidaires. Il est important de permettre aux jeunes d'exprimer leurs émotions et leurs besoins par rapport à ce qu'ils /elles vivent et d'avoir accès en temps utile à des dispositifs de soutien appropriés. Ces dispositifs doivent être ciblés et peuvent se faire sous forme d'accompagnement socio-psycho-éducatif, voire psychothérapeutique. Les jeunes peuvent y accéder via les professionnel-le-s actifs/actives dans les écoles (médiateurs et médiatrices, psychologues, travailleurs sociaux et travailleuses sociales, aumôniers et aumônières) et auprès des associations actives dans ce domaine (par exemple REPER, Ciao). Le 147 offre dans ce sens une plateforme de soutien et de conseils pour les jeunes disponible 7 jours sur 7 et 24h sur 24 par téléphone, chat, SMS ou e-mail. Des soutiens thérapeutiques peuvent également être délivrés par le biais du conseil psychologique des étudiants de l'Etat (pour les collèves, > 18 ans) ou en faisant appel aux différentes offres du RFSM (Urgences psychiatriques cantonales (026 305 77 77), centre de pédopsychiatrie pour l'ambulatoire ou unité de la Chrysalide pour un séjour stationnaire pour les moins de 18 ans, secteur adulte RFSM pour les majeurs).

Il sied enfin de relever que la Police cantonale s'investit dans les mesures et actions suivantes :

- > Programme de prévention dans les écoles primaires et CO du canton
- > Travail interdirectionnel DICS – DSAS – DSJ
- > Lors de cas concrets, capacité de prise en charge et de mise en réseau dans l'urgence.

La permanence Intake du SEJ est par ailleurs en mesure de faire des évaluations et d'organiser le contact avec l'HFR ou la Police cantonale en cas de situation de détresse.

4. Y a-t-il des statistiques qui recensent le décrochage scolaire ou le redoublement dans les écoles du secondaire supérieur ? Le décrochage scolaire dans ces écoles a-t-il augmenté en 2020-2021 ? Ces décrochages scolaires ou ces redoublements sont-ils à mettre sur le compte du Covid-19 ou sont-ils dus aux exigences accrues qui prévalent pendant la crise ? Le Conseil d'Etat admet-il qu'il y a lieu d'agir (p. ex. en adaptant les exigences) ?

Il est trop tôt pour comparer les promotions (qui sont annuelles sauf pour l'école de commerce) et les répétitions des élèves avec celles des années scolaires précédentes. En comparant les résultats déjà disponibles actuellement, soit ceux du premier semestre 2020-21, avec ceux du premier semestre des années scolaires 2019-20 et 2018-19, il est constaté que l'année 2020/21 n'est pas

particulière en termes de départs d'élèves en cours d'année ou de difficultés scolaires. Durant cette année scolaire, 126 élèves (2.26 %) ont quitté leur formation au cours du premier semestre. Ils étaient 117 (2.12 %) en 2019-20 et 128 (2.43 %) en 2018-19. Le taux de non-promotions partielles au terme du premier semestre 2020/21 (14.51 %) est également proche de ceux des deux années scolaires précédentes (13.09 % pour 2019/20 et 12.44 % pour 2018/19).

5. *Les enseignant-e-s sont-ils informés et entraînés à reconnaître les personnes à risque, à les prendre au sérieux et, au besoin, à les diriger vers des professionnel-le-s ? Y a-t-il des scénarios d'urgence spécifiques et sont-ils mis à l'épreuve ?*

Les enseignant-e-s, de même que d'autres personnes du milieu scolaire sont régulièrement sensibilisés à la problématique.

Depuis plusieurs années, les médiateurs et médiatrices, ainsi que les travailleurs sociaux et travailleuses sociales en milieu scolaire sont formé-e-s à la détection du potentiel suicidaire dans le cadre de leur formation de base ou lors de cours de perfectionnement, tout comme les professionnel-le-s de la santé et le corps médical.

Un projet de sensibilisation aux comportements suicidaires de tous les enseignant-e-s des CO francophones et des écoles professionnelles du canton de Fribourg a été mené entre 2011 et 2015 par PréSuiFri. De plus, les enseignant-e-s ont la possibilité de se former au sujet de la suicidalité et des comportements suicidaires ou encore de l'intervention de crise par le biais des formations régulières (annuellement ou plusieurs fois par année) offertes par l'association PréSuiFri et/ou le GRPS (le Groupement romand de prévention du suicide) en collaboration avec le RFSM. Par ailleurs, le GRPS propose, depuis 2019 dans le canton de Fribourg, les formations « Faire face au Risque Suicidaire (FFRS) ». Plusieurs enseignant-e-s du secondaire II ont pris part à cette formation.

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SENOF) a également mis en place des dispositifs de soutien qui offrent un appui aux établissements concernés par les comportements suicidaires.

PréSuiFri travaille actuellement avec quelques établissements scolaires pour mettre en place des mesures de prévention et de postvention ainsi que des dispositifs de soutien. Un projet pilote sous son égide, visant à sensibiliser les jeunes, leurs familles et les adultes au sein des établissements scolaires au sujet des comportements suicidaires et à encourager la recherche d'aide, a démarré dans une école professionnelle, deux établissements de cycle d'orientation et un collège en avril 2021. Un élargissement de ce projet à d'autres établissements scolaires du canton est envisagé après la phase pilote.

De manière générale, la sensibilisation régulière des enseignant-e-s et du personnel travaillant au sein des établissements scolaires aux questions inhérentes à la suicidalité et aux comportements suicidaires est primordiale et peut actuellement se faire dans le cadre de leur formation de base, dans le cadre de leur milieu de travail ou en profitant des offres de formation de PréSuiFri et du GRPS/RFSM.

Il est également à noter qu'en amont de la détection précoce des situations problématiques, différents projets de promotion de la santé et de prévention mis en place dans les écoles visent à renforcer les ressources psychiques des élèves et à renforcer les compétences des enseignant-e-s.

C'est notamment le cas de différents projets proposés par REPER, sur mandat de la DSAS, en coordination avec le concept santé à l'école DICS-DSAS.

6. Les écoles font-elles appel à des soutiens connus et éprouvés ?

PréSuiFri offre ses compétences et son appui aux établissements scolaires qui le souhaitent. Plusieurs d'entre eux font appel à elle régulièrement. L'Unité mobile, la Brigade des mineurs et, dans la partie francophone du canton, le Service de médiation scolaire offrent un soutien supplémentaire aux écoles. Pour les écoles du secondaire II, les médiateurs et les médiatrices ainsi que le service psychologique apportent un soutien important. La coopération avec le RFSM a également été renforcée. Dans certaines situations, il a également été fait appel à l'EMUPS (Equipe Mobile d'Urgences Psychosociales).

7. Comment les écoles et la politique envisagent-elles de résoudre le problème de la mise en danger personnelle dans l'éventualité d'une fermeture des écoles ? Pensent-elles y parvenir ?

Même au printemps 2020 alors que les élèves de l'école primaire ont été privés d'enseignement en présentiel durant 6 semaines, les élèves des cycles d'orientation durant 9 semaines et les étudiant-e-s du S2 durant 9 semaines, une des missions prioritaires des enseignant-e-s était d'assurer le contact avec chacun-e des élèves de leur classe. Les possibilités techniques dont disposent aujourd'hui les écoles, les élèves et le personnel enseignant garantissent le maintien de ce contact, qui serait aujourd'hui renforcé et élargi en cas de nouvelle phase de fermeture des écoles ou d'enseignement à distance.

28 juin 2021